

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20H, TENUE À 20 H 20, LE MERCREDI 12 JUILLET 2023, À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Simon Giard, préfet et maire de la Municipalité de Saint-Simon
Louise Arpin, mairesse, Municipalité de La Présentation
André Beauregard, maire, Ville de Saint-Hyacinthe
Annick Corbeil, mairesse, Municipalité de Saint-Jude
Yvon Daigle, maire, Municipalité de Saint-Louis
Patrick Darsigny, représentant, Municipalité de Saint-Simon
Marie-Hélène Demers, mairesse, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine
Marguerite Desrosiers, mairesse, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
Ginette Gauvin, mairesse, Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
Alain Jobin, maire, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Hugo McDermott, maire, Municipalité de Saint-Dominique
Daniel Paquette, préfet suppléant, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
Réjean Rajotte, maire, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Alain Robert, maire, Municipalité de Saint-Damase
Guy Robert, maire, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Mario St-Pierre, maire, Ville de Saint-Pie
Richard Veilleux, maire, Municipalité de Saint-Hugues
Yves Winter, maire, Municipalité de Saint-Liboire

Sont également présents :

André Charron, directeur général
Jessica Marion, directrice générale adjointe
Marie-Pier Hébert, greffière

1. SÉANCE ORDINAIRE - OUVERTURE

Monsieur le préfet, Simon Giard, ouvre la séance à 20 h 20. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC des Maskoutains tenue à la salle du conseil.

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

23-07-174 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Louise Arpin,
Appuyée par Daniel Paquette,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis, avec l'ajout suivant :

Point ajouté :

8. Moisson maskoutaine - Campagne : J'aime ma moisson - Appui

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

23-07-175 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yves Winter,
Appuyée par Hugo McDermott,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023 et
d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

SECTION GÉNÉRALE

**6. ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE-EST 2019-2023 -
COMITÉ DE SÉLECTION - NOMINATION**

23-07-176

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2022, a nommé monsieur Jean-Yves Rhéaume, à titre de secrétaire du comité de sélection pour l'analyse et les recommandations au conseil des projets à être financés par l'Alliance pour la solidarité, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-04-144;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Rhéaume n'est plus à l'emploi de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau secrétaire dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alain Jobin,
Appuyée par Marie-Hélène Demers,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Mélanie Brodeur, agente de développement de la MRC des Maskoutains, à titre de secrétaire du comité de sélection pour l'analyse et les recommandations au conseil de la MRC des Maskoutains des projets à être financés par l'Alliance pour la solidarité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. EXPOSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE SAINT-HYACINTHE -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

23-07-177

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux projets structurants* de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Exposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que l'événement correspond à la priorité d'intervention 8 - *Promotion de la région*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Louise Arpin,
Appuyée par Yvon Daigle,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi d'une aide financière d'un montant de 25 000 \$ dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* à l'Exposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe;

D'AFFECTER la somme de 25 000 \$ à partir du *Fonds Régions et Ruralité - Volet 2*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MOISSON MASKOUTAINE - CAMPAGNE : J'AIME MA MOISSON - APPUI

23-07-178

CONSIDÉRANT la rencontre entre la Moisson Maskoutaine et ses partenaires du 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT la campagne « *J'aime ma moisson* »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Moisson;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Ginette Gauvin,
Appuyée par Daniel Paquette,
Il est résolu

D'APPUYER la Moisson Maskoutaine;

DE DÉCLARER que la Moisson Maskoutaine est le garde-manger reconnu de la MRC des Maskoutains;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à nos municipalités membres;

DE DEMANDER à nos municipalités membres d'appuyer la Moisson Maskoutaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

9. RÈGLEMENT 23-631 - SAR (BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - DÉMOLITION) - DNM - ADOPTION PAR RENVOI

23-07-179

CONSIDÉRANT que l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) exige, après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant un schéma d'aménagement et de développement, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité locale devra apporter pour tenir compte de cette modification au schéma;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 23-631 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (modification des normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois et milieux anciens, notamment en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux)* est entré en vigueur le 24 juin 2023, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le *Document sur la nature des modifications à être apportées au plan et règlements d'urbanisme*, daté du 2 mars 2023, n'a pas été modifié depuis son adoption le 8 mars 2023, par le biais de la résolution numéro 23-03-65;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Hugo McDermott,
Appuyée par Louise Arpin,
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adoption du *Document sur la nature des modifications à être apportées au plan et règlements d'urbanisme*, daté du 2 mars 2023, relativement au *Règlement numéro 23-631 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (modification des normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois et milieux anciens, notamment en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

10. **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ ADMINISTRATIF - SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023 - DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 27 juin 2023 ainsi que des listes des comptes payés.

M. le conseiller Mario St-Pierre exprime son désaccord vis-à-vis les factures de Therrien Couture Joli-Coeur pour les dossiers de cours d'eau.

ENTENTE - PROTOCOLE

11. **AVENANT - ENTENTE ADMINISTRATIVE - FQIS - ALLIANCES SOLIDARITÉ - SIGNATURE - RATIFICATION**

23-07-180

CONSIDÉRANT l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 intervenue le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que, le 30 janvier 2023, le ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire a confirmé l'ajout d'une somme supplémentaire pour l'année financière 2022-2023 afin de maintenir actives les démarches de mobilisations établies pour poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et que cet ajout fait l'objet d'un avenant à l'entente;

CONSIDÉRANT que, le 23 mai 2023, le Ministère a confirmé la prolongation d'une année de la mesure des Alliances pour la solidarité et l'octroi d'une somme supplémentaire pour l'année financière 2023-2024 afin d'assurer la continuité de l'ensemble des activités prévues à l'Alliance;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Réjean Rajotte,
Appuyée par Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la signature de monsieur Simon Giard, préfet, à l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité intervenu avec le ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie, la Ville de Longueuil et les MRC de la Montérégie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. **ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES - SIGNATURE - APPROBATION**

23-07-181

CONSIDÉRANT le projet de service régional en gestion des archives de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le service régional de gestion des archives aura pour mandat d'offrir une ressource qualifiée, disponible et en continu pour répondre aux différents mandats des municipalités participantes, en gestion documentaire et des archives;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Damase, de Saint-Hugues, de Saint-Jude, du Village de Sainte-Madeleine, de Saint-Marcel-de-Richelieu ont manifesté leur intention d'adhérer à cette nouvelle entente, et ce, dès l'automne 2023;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Louis et de Saint-Simon et de la Ville de Saint-Pie ont manifesté leur intention d'adhérer à cette nouvelle entente, et ce, dès janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter un projet d'entente intermunicipale aux municipalités intéressées au service régional en gestion des archives;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet d'entente intitulé *Entente pour le service régional de gestion des archives*, soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Patrick Darsigny, représentant, Appuyée par Marguerite Desrosiers
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le projet d'entente intitulé *Service régional de gestion des archives*, tel que soumis;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux municipalités précitées, accompagnée du projet d'entente afin qu'elle confirme, par résolution, leur participation à l'entente intitulée *Entente pour le service régional de gestion des archives* et autorisant sa signature;

D'AUTORISER sa signature par le préfet ou, en son absence, par le préfet suppléant, et par la greffière ou, en son absence, par le directeur général, pour et au nom de la MRC des Maskoutains, et ce, lors de la réception des résolutions des municipalités participantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA STRUCTURATION MONTÉRÉGIENNE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023-2027 - SIGNATURE - APPROBATION

23-07-182

CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux touchant le développement social ont été désignés prioritaires par les différents organismes municipaux de la région;

CONSIDÉRANT le rôle important que jouent les démarches locales et régionales de concertation pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement découlant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la région désire faciliter la concertation et la structuration des différentes initiatives locales et régionales afin de bonifier l'action collective en développement social en Montérégie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, la priorité numéro 5 de la région de la Montérégie se décline ainsi : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux sont d'avis que le développement social doit être considéré de manière transversale à la grandeur de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 prévoit soutenir les organismes et la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

CONSIDÉRANT que les MRC de l'ouest de la Montérégie ont créé, avec plusieurs partenaires, l'organisme Concertation Horizon, dont le mandat est d'accroître la capacité d'action collective des acteurs qui favorise l'amélioration des conditions de vie dans les territoires couverts par les cinq MRC participantes et à positionner le développement social et la réussite éducative comme vecteurs de développement des communautés,

CONSIDÉRANT que Concertation Horizon contribue au renforcement des capacités des organismes en agissant comme un levier de financement pour des projets en développement social de l'ouest de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, désire consolider les démarches locales et régionales en développement social;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de la Montérégie, de l'agglomération de Longueuil et de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) à signer une entente pour la structuration montérégienne du développement social;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de la Montérégie, de l'agglomération de Longueuil et de la TCRM à y inclure un volet spécifique dédié au soutien des organismes et à la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la TCRM agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social 2023-2027, afin de faciliter la création et le maintien des synergies entre les acteurs du milieu et d'améliorer les collaborations à l'échelle montérégienne ainsi que d'unir les travaux de l'Alliance avec les démarches en développement social;

En conséquence, sur la proposition de Alain Jobin,
Appuyée par Patrick Darsigny, représentant,
IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER à l'Entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social 2023-2027;

DE DÉSIGNER la Table de concertation régionale de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains lorsque soumis;

DE DÉSIGNER monsieur André Charron, directeur général, à siéger au comité de gestion de l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROVISIONNEMENT - CONTRAT

14. AO - CHIBOUET, BR 146 (21/1486/381) - SHU / DÉCHARGE DES DIX HUIT, PRINCIPAL (21/9371/380) - SHU ET SSM / DELORME, BRS 44 ET 45 (21/6970/374) - SHY - CONTRAT 04811-21558 (001 2023) - ADJUDICATION

23-07-183

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'entretien publié sur le SEAO le 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 11 juillet 2023, à 10 h;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a reçu deux soumissions pour les travaux relatifs aux contrats 04811-21558 (001-2023), soit:

Soumissionnaires	Dates de réception	Heures	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Béton Laurier	07/07/2023	8 h 37	524 834,43 \$
9011-4901 Québec inc.	10/07/2023	9 h 31	73 090,76 \$

CONSIDÉRANT l'analyse générale de la part de la greffière et technique de la part du chargé de projet aux cours d'eau, la soumission de 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015) est conforme au cahier des charges et aux bordereaux des prix. Ce contrat à prix unitaire, peut donc être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 73 090,76 \$, taxes incluses, tel qu'il appert de ladite soumission déposée le 11 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Beauregard,
Appuyée par Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER à 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'entretien relatifs aux cours d'eau Rivière Chibouet, branche 146 (21/1486/381), situé dans la Municipalité de Saint-Hugues / Décharge des Dix-huit, principal (21/9371/380), situé dans les Municipalités de Saint-Hugues et de Saint-Simon / Rivière Delorme, branches 44 et 45 (21/6970/374), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe - Contrat 04811-21558 (001-2023), sur la base d'un contrat à prix unitaire établi au montant de 73 090,76 \$, taxes incluses, conformément à la soumission retenue et de décréter les travaux sur les cours d'eau mentionnés ci-dessus;

Il est aussi entendu que tous les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission déposé ainsi que la présente résolution font partie intégrante du contrat;

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AO - RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 20, 26 (21/6970/370) ET 24 (21/6970/383) - SAINT-DOMINIQUE - CONTRAT 04811-21559 (002-2023) - ADJUDICATION

23-07-184

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'entretien publié sur le SEAO le 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 11 juillet 2023, à 10 h;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a reçu trois soumissions pour les travaux relatifs au contrat 04811-21559 (002-2023), soit:

Soumissionnaires	Dates de réception	Heures	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Béton Laurier inc.	07/07/2023	8 h 37	488 834,61 \$
9011-4901 Québec inc.	10/07/2023	9 h 31	73 739,22 \$
Huard excavation inc.	11/07/2023	9 h 54	223 574,41 \$

CONSIDÉRANT l'analyse générale de la part de la greffière et technique de la part du chargé de projet aux cours d'eau, la soumission de 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015) est conforme au cahier des charges et aux bordereaux des prix. Ce contrat à prix unitaire, peut donc être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 73 739,22 \$, taxes incluses, tel qu'il appert de ladite soumission déposée le 10 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Hugo McDermott,
Appuyée par Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER à 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'entretien relatifs aux cours d'eau la Rivière Delorme, branches 20, 26 (21/6970/370) et 24 (21/6970/383), situé dans la Municipalité de Saint-Dominique - Contrat 04811-21559 (002-2023), sur la base d'un contrat à prix unitaire établi au montant de 73 739,22 \$, taxes incluses, conformément à la soumission retenue et de décréter les travaux sur les cours d'eau mentionnés ci-dessus;

Il est aussi entendu que tous les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission déposé ainsi que la présente résolution font partie intégrante du contrat;

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. AO - RIVIÈRE DES HURONS, BRANCHE 11 (22/142101/398) - PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE - CONTRAT 04811-21560 (003-2023) - ADJUDICATION

23-07-185

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'entretien publié sur le SEAO le 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 11 juillet 2023, à 10 h;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a reçu trois soumissions pour les travaux relatifs au contrat 04811-21560 (003-2023), soit

Soumissionnaires	Dates de réception	Heures	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Béton Laurier inc.	07/07/2023	8 h 37	75 849,01 \$
9011-4901 Québec inc.	10/07/2023	9 h 31	20 149,37 \$
Huard excavation inc.	11/07/2023	9 h 54	98 802,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse générale de la part de la greffière et technique de la part du chargé de projet aux cours d'eau, la soumission de 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015) est conforme au cahier des charges et aux bordereaux des prix. Ce contrat à prix unitaire, peut donc être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 20 149,37 \$, taxes incluses, tel qu'il appert de ladite soumission déposée le 10 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marie-Hélène Demers,
Appuyée par Guy Robert,
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER à 9011-4901 Québec inc. faisant affaire sous le nom et la raison sociale de Les Entreprises Bertrand Graveline (NEQ : 1141361015), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'entretien relatifs aux cours d'eau la Rivière des Hurons, branche 11 (22/142101/398), situé dans la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine - Contrat 04811-21560 (003-2023), sur la base d'un contrat à prix unitaire établi au montant de 20 149,37 \$, taxes incluses, conformément à la soumission retenue et de décréter les travaux sur les cours d'eau mentionnés ci-dessus;

Il est aussi entendu que tous les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission déposé ainsi que la présente résolution font partie intégrante du contrat;

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

17. GREFFIÈRE ADJOINTE - PÉRIODE DE PROBATION - APPROBATION

23-07-186

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, a nommé madame Cécile Ménard au poste de greffière adjointe de la MRC des Maskoutains, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-12-435;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Ménard s'est terminée le 1^{er} juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marguerite Desrosiers,
Appuyée par Alain Robert,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains confirme madame Cécile Ménard dans son poste de greffière adjointe de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. COORDONNATEUR AUX COMMUNICATIONS - PÉRIODE DE PROBATION - CONFIRMATION

23-07-187

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, a nommé madame Denyse Bégin au poste de coordonnatrice aux communications de la MRC des Maskoutains, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-12-436;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Bégin s'est terminée le 1^{er} juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marie-Hélène Demers,
Appuyée par André Beauregard,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains confirme madame Denyse Bégin dans son poste de coordonnatrice aux communications de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. AGENTE AUX COMMUNICATIONS ET COORDONNATRICE AU TRANSPORT - PÉRIODE DE PROBATION - CONFIRMATION

23-07-188

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, a nommé madame Geneviève Muller au poste d'agente aux communications et coordonnatrice au transport de la MRC des Maskoutains, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 22-12-437;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Muller s'est terminée le 1^{er} juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Réjean Rajotte,
Appuyée par Guy Robert,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains confirme madame Geneviève Muller dans son poste d'agente aux communications et coordonnatrice au transport de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURS D'EAU ET VOIRIE

20. MAQUETTE DE CHENAL EXPÉRIMENTAL (TABLE DE MODÉLISATION DE COURS D'EAU) - ACHAT - AUTORISATION

23-07-189

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains désire se doter d'un outil visuel, performant et reflétant les besoins du territoire en aménagement comme le chenal expérimental ou la table de modélisation de cours d'eau afin d'établir une continuité dans la prise de décision concernant les cours d'eau et les écosystèmes associés;

CONSIDÉRANT que la conception et l'aménagement des simulations de cours d'eau a pour but d'uniformiser les techniques employées et d'augmenter la performance des aménagements;

CONSIDÉRANT que cet outil aiderait à comprendre rapidement et efficacement comment un cours d'eau évolue dans le temps (processus d'érosion, la sinuosité, les mouvements sédimentaires, etc.) et les impacts directs des activités humaines (ex. : l'installation d'un ponceau ou d'un pont, un fossé de drainage, une construction dans la zone inondable, un passage à gué, une stabilisation de rive, etc.);

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains aimerait poursuivre les efforts d'éducation et de sensibilisation du grand public en développant un atelier sur la dynamique fluviale ou en collaborant avec une entreprise locale proche du monde agricole et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la soumission de de la compagnie américaine Emriver, datée du 25 mai 2023, soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Annick Corbeil,
Appuyée par Ginette Gauvin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du modèle Em2 du chenal expérimental de la compagnie américaine Emriver et les options Structures Kit et le média de type *Color-coded-by-size media* au montant de 10 243 \$ US, plus les frais de douanes canadiennes, pour un total d'environ 14 481 \$ CA, et ce, conformément à la soumission datée du 25 mai 2023;

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - DÉPÔT

23-07-190

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel d'activités 2022-2023 pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Sécurité publique formulée lors de la réunion tenue le 28 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Beauregard,
Appuyée par Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains;

DE TRANSMETTRE le rapport annuel d'activités au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT ADAPTÉ - COLLECTIF - URBAIN

22. TRANSPORT ADAPTÉ - PLAN DE TRANSPORT 2023

23-07-191

CONSIDÉRANT les modalités du *Programme de subvention au transport adapté* du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que le Plan de transport du service de transport adapté doit être mis à jour annuellement afin de respecter les modalités du programme de subvention;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 63 416 déplacements ont été effectués par le service du transport adapté et qu'il est prévu effectuer 74 334 déplacements en 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Daniel Paquette,
Appuyée par Réjean Rajotte,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le *Plan de transport 2023* du service de transport adapté de la MRC des Maskoutains;

DE CONFIRMER que 63 416 déplacements ont été effectués en 2022 par le service du transport adapté de la MRC des Maskoutains et que 74 334 déplacements sont prévus pour l'année 2023, tel qu'indiqué dans le *Plan de transport 2023* du service de transport adapté de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. TRANSPORT ADAPTÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

23-07-192

CONSIDÉRANT les modalités du Programme de subvention au transport adapté - Volet 1 du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution numéro 02-05-153;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2003, et ce, directement à l'intérieur de la MRC des Maskoutains pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains fait appel à des fournisseurs d'autobus et de taxis externes pour donner le service;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté les prévisions budgétaires 2023 lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2022 par la résolution numéro 22-11-365;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2023, lequel a été approuvé par la résolution numéro 23-07-191;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le *Plan de transport 2023*;

CONSIDÉRANT que, pour le transport adapté, la MRC des Maskoutains prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 1 137 079 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 63 416 déplacements ont été effectués par le service du transport adapté et qu'il est prévu effectuer 74 334 déplacements en 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marguerite Desrosiers,
Appuyée par André Beauregard,
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la MRC des Maskoutains de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 1 045 095 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - Volet 1, pour l'année 2023;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire, s'il y a lieu;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la greffière ou, en son absence, le directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

24. FAMILLE - SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA) DU CSSH - APPUI

23-07-193

CONSIDÉRANT que le projet SARCA Mobile a un bilan positif pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT que, depuis 2018, le projet a permis d'offrir gratuitement des services d'information et d'orientation professionnelle et scolaire, d'analyse du dossier scolaire, d'exploration, de reconnaissance des acquis, d'accompagnement et de suivi;

CONSIDÉRANT qu'il peut aussi offrir sur place des activités, des ateliers et des conférences, participer aux événements locaux, tel que des fêtes de famille;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) demande de poursuivre la collaboration pour le prêt de salles afin de pouvoir rencontrer les citoyens de chacune des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que le CSSSH demande aussi aux municipalités de permettre l'affichage de leurs promotions pour la rencontre auprès de leurs citoyens par les différents moyens de communication, tel que site Internet, journal local, page Facebook;

CONSIDÉRANT que ce type de collaboration cadre avec les engagements et orientations de la *Politique régionale de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains*.

Sur la proposition de Louise Arpin,
Appuyée par Alain Robert,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER le renouvellement du projet du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe dans le cadre de son projet SARCA Mobile afin que les municipalités fournissent un lieu qui permet de rencontrer les citoyens, de présenter des ateliers et des conférences, d'offrir des activités, de faire la promotion de ces services auprès des citoyens à l'aide des divers moyens de communication et dans les événements des municipalités;

DE MANDATER la chargée de projet à la famille, à titre de personne référence pour faciliter le lien entre le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et les municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains concernant le projet SARCA Mobile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS (MADA) - LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE - APPEL DE PROJETS - PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS : VOLET SOUTIEN AUX ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES - APPUI

23-07-194

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés de la MRC favorise l'accessibilité aux services selon les besoins et les réalités des aînés, leur groupe d'âge et leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT que le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe par ce projet rejoint plusieurs objectifs de la Politique régionale des aînés de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les attentes des aînés de la MRC des Maskoutains sont :

- Demeurer chez eux le plus longtemps possible;
- Demeurer actifs dans leur milieu;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Beauregard,
Appuyée par Patrick Darsigny, représentant,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la demande du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe au *Programme Québec ami des aînés : Volet Soutien aux actions locales et régionales* pour son projet qui vise à mettre en place des services d'aide pour les aînés dans la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE

26. ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE - NATION WABAN-AKI - DÉPÔT

23-07-195

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2021, a autorisé le service d'aménagement et de patrimoine à travailler à l'élaboration d'un projet d'étude de potentiel archéologique en collaboration avec les représentants de la Nation Waban-Aki et plus spécifiquement du bureau du Ndakina, pour le développement des connaissances du territoire et d'affecter la somme de 22 000 \$, dont la moitié est subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'entente de développement culturel et prévue initialement pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique sur notre territoire, tel qu'il appert de la résolution numéro 21-06-236;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de prévoir une deuxième phase afin de cibler certains sites qui risquent d'être perturbés dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT le dépôt de la version finale du document « *Étude de potentiel archéologique* » préparée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et datée de juin 2023, soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alain Jobin,
Appuyée par André Beauregard,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du document « *Étude de potentiel archéologique* » préparé par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et daté de juin 2023, tel que soumis;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à planifier une deuxième phase au projet qui pourrait être réalisée dans le cadre d'une future entente de développement culturel pour cibler certains sites qui risquent d'être perturbés dans les prochaines années afin de planifier les actions possibles sur ces secteurs;

DE PUBLIER l'étude précitée sur le site Internet de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPUI

27. POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS (MADA) - LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES MASKOUTAINS-VALLÉE DES PATRIOTES - APPEL DE PROJETS PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS : VOLET SOUTIEN AUX ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES - APPUI

23-07-196

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés de la MRC favorise l'accessibilité aux services selon les besoins et les réalités des aînés, leur groupe d'âge et leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer des Maskoutains-Vallée des Patriotes souhaite par ce projet :

- Contribuer à la diffusion d'information sur la maladie d'Alzheimer ou d'autres troubles neurocognitifs;
- Accroître la qualité de vie des aînés au moyen d'un suivi à domicile;
- Introduire et outiller les aînés au fonctionnement des nouvelles technologies;
- Favoriser la stimulation cognitive des personnes aînées afin de potentiellement ralentir les problèmes cognitifs;

CONSIDÉRANT que les attentes des aînés de la MRC des Maskoutains sont :

- Demeurer actifs dans leur milieu;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- Demeurer chez eux le plus longtemps possible;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Annick Corbeil,
Appuyée par Yves Winter,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la demande de la Société Alzheimer des Maskoutains-Vallée des Patriotes au *Programme Québec ami des aînés : Volet Soutien aux actions locales et régionales* pour son projet qui vise à mettre en place des activités cognitives à domicile pour les personnes atteintes en début de maladie dans la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. NATURE-ACTION QUÉBEC - DEMANDE D'APPUI - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - GESTION DES ACCÈS DE VHR SUR LE MONT ROUGEMONT

23-07-197

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses espèces à statut précaire au mont Rougemont;

CONSIDÉRANT la présence de plus de 265 hectares de milieux naturels protégés à perpétuité sur le mont Rougemont;

CONSIDÉRANT que plusieurs usages menacent l'intégrité des habitats du mont Rougemont et plus particulièrement la circulation illégale de véhicules hors route;

CONSIDÉRANT que le projet de Nature-Action Québec vise à contrôler cette problématique;

CONSIDÉRANT que le mont Rougemont est identifié par la MRC des Maskoutains comme étant un site d'intérêt naturel et écologique au SAR, dans la Politique de la biodiversité ainsi que dans le *Plan régional sur les milieux naturels*;

CONSIDÉRANT que la participation de la MRC des Maskoutains au projet « Gestion des accès de VHR au mont Rougemont » représenterait une contribution en nature estimée à 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Ginette Gauvin,
Appuyée par Alain Robert,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER le projet « Gestion des accès de VHR au mont Rougemont » de Nature-Action Québec en apportant son soutien tout au long du projet, notamment en participant aux activités de concertation et en fournissant les connaissances et informations pertinentes à Nature-Action Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DOCUMENTS DÉPOSÉS

29. **MAPAQ - LANCEMENT DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES - DÉPÔT**

Le tout est déposé à titre d'information.

30. **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE DE MODIFICATION POUR LE RÉGLEMENT DE LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE SUR LES PIPELINES TERRESTRES ET LE RÉGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES - DÉPÔT**

Le tout est déposé à titre d'information.

31. **ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI NO 19, NUISANT À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE - DEMANDE D'APPUI - DÉPÔT**

Le tout est déposé à titre d'information.

32. **MAMH - FRR-VOLET 1 (SOUTIEN RAYONNEMENT DES RÉGIONS) - ENVELOPPE 2023-2024 - INFORMATION**

Le tout est déposé à titre d'information.

33. **MAMH - FRR-VOLET 2 (SOUTIEN COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL) - ENVELOPPE 2023-2024 - INFORMATION**

Le tout est déposé à titre d'information.

34. **ÉTATS FINANCIERS - TRANSPORT ADAPTÉ 2022**

Le tout est déposé à titre d'information.

35. **RAPPORT DE COMPILATION - TRANSPORT COLLECTIF - 2022**

Le tout est déposé à titre d'information.

36. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions.

37. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

23-07-198

Sur la proposition de Ginette Gauvin,
Appuyée par Louise Arpin,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Simon Giard, préfet

Marie-Pier Hébert, greffière